



Communiqué

Bâle, le 27 octobre 2020

Accord entre MCH Group SA et les actionnaires conseillés par AMG

MCH Group SA et Erhard Lee, AMG Vermögensverwaltung et LLB Swiss Investment AG, ont conclu un accord sur les points ouverts et ont agréé sur une voie pour la recapitalisation de MCH Group. Selon un accord signé le 26 octobre 2020, le MCH Group a renoncé de mettre en œuvre les résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire du 3 août 2020. Au lieu de cela, une structure modifiée pour l'augmentation de capital sera proposée aux actionnaires lors d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire. En revanche, Erhard Lee et LLB Swiss Investment AG retireront toutes les actions en justice en cours devant les tribunaux civils et les autorités de surveillance et n'engageront plus aucune procédure à cet égard. Le canton de Bâle-Ville et la société Lupa Systems LLC soutiennent ce règlement.

Les principales conditions cadres de l'augmentation de capital proposée sont les suivantes:

- Dans une première tranche, le capital social sera augmenté de CHF 30 millions par l'émission de 2 millions de nouvelles actions à un prix de souscription de 15 francs suisses (c'est-à-dire au-dessus du prix du marché avant l'annonce du règlement). Les droits de souscription des actionnaires existants seront maintenus. Cette tranche sera versée en partie en espèces et en partie par compensation d'un prêt de 30 millions de francs suisses du canton de Bâle-Ville à MCH Group.
- Dans une deuxième tranche, après la réalisation de la première tranche de l'augmentation de capital, le capital social de MCH Group sera augmenté au maximum de 74,5 millions de CHF au maximum par l'émission de 7,45 millions d'actions au maximum à un prix d'émission de 10 CHF. Les actionnaires conseillés par AMG Vermögensverwaltung vendront une partie des droits de souscription auxquels ils ont droit dans cette tranche à Lupa Systems et au canton de Bâle-Ville. En outre, le canton de Bâle-Ville exercera un tel nombre de droits de souscription que la proportion d'actions détenues par les actionnaires institutionnels publics restera au moins égale à 33 1/3 %.
- Lors de la même assemblée générale des actionnaires qui décidera sur les deux augmentations de capital, le seuil de l'obligation de présenter une offre publique d'achat sous le droit suisse sera porté de 33 1/3 à 49 % ("opting up") en relation de la présente opération et la participation de Lupa. La restriction de 5 % des droits d'inscription et de vote prévue dans les statuts sera également levée. À l'avenir, le conseil d'administration du MCH Group sera composé de trois membres proposés par Lupa Systems, de trois représentants du secteur public et de trois administrateurs indépendants.

**MCH Group
Global Live Marketing**

MCH Group SA
CH-4005 Basel
+41 58 200 20 20
info@mch-group.com
www.mch-group.com

MCH Group fournira dès que possible des informations sur les modalités de l'augmentation de capital prévue et sur la date de la nouvelle assemblée générale extraordinaire.

Contact pour les médias

MCH Group Ltd.
Corporate Communications
Kathrin Ebner
+41 58 206 31 33
kathrin.ebner@mch-group.com
www.mch-group.com